

Gestion des espaces verts urbains: cas de la ville d'Oujda

Noureddine KOUDDANE¹, Ouafae MOKHTARI² & Zahira MSILIH²

1. INTRODUCTION

Depuis l'indépendance, la ville d'Oujda était absorbée à accroître son urbanisation. On ne ressentait pas la nécessité d'installer de nouveaux jardins: les exploitations agricoles aux alentours lui conféraient l'image d'une ville verte. Mais devenue très dense et très urbanisée, la ville a soudainement explosé sur un large territoire d'une façon anarchique. La création de nouveaux espaces verts est vite devenue une nécessité pour la vie de ses habitants et pour le maintien de l'équilibre écologique.

Aujourd'hui la ville d'Oujda, ville centenaire forte de ses 500 000 habitants, renvoie une image de ville désertique. Comment s'est faite cette évolution? Comment doit-elle se faire dans l'avenir? Pour redresser cette situation, les réponses peuvent être multiples. Ce qui est sûr, elles doivent s'appuyer sur une connaissance précise du patrimoine vert de la ville.

2. PATRIMOINE VERT DE LA VILLE D'OUJDA

2.1. Inventaire

Bien que le périmètre périurbain compte 1042 ha de forêts, la ville d'Oujda n'offre à ses habitants que 83 ha répartis comme le montre le tableau 1.

Tableau 1. Inventaire du patrimoine vert d'Oujda

Espaces verts urbains	Superficie	Pourcentage espaces verts urbains totaux
Forêts urbaines (boisement)	9,50 ha	11,43
Berges	11,6 ha	13,96
Jardins	58,91 ha	70,89
Équipements sportifs	3,09 ha	3,72

¹ Ingénieur d'État principal, chef du service des espaces verts, Oujda

² Ingénieure au service des espaces verts, Communauté Urbaine de la ville d'Oujda

D'autre part, la ville totalise 96,9 km linéaires de plantations d'alignements.

2.2. Évolution

Durant ces dernières années, les espaces verts ont connu une augmentation en superficie évaluée à 54,66%. Malgré cette augmentation, le rapport des espaces verts par habitant n'a cessé de diminuer et ce, depuis la période coloniale (Tableau 2).

Tableau 2. Évolution des espaces verts de la ville d'Oujda depuis la période coloniale

	Période coloniale	Période d'indépendance		
		1982	1994	2002
Population	80 000	260 080	357 278	434 000
Surface urbanisée:				
SU x 10 ⁴ m ²	650	1200	2900	4500
Espace vert: EV (m ²)	379 940	573 637	696 828	831 000
Plantation d'alignement:				
PA x 10 ³ (m.l)*	51,50	64,90	75,50	96,90
EV/SU	0,06	0,04	0,02	0,01
EV (m ² /hab)	4,75	2,21	1,95	1,93
PA (m.l/hab)	0,64	0,25	0,21	0,22

* m.l = mètre linéaire; hab = habitant

Bien que le capital vert de la ville soit passé de 37,9 ha, au début du siècle, à 83,1 ha aujourd'hui, soit une augmentation de 45,6%, il n'en demeure pas moins que l'on assiste à une dégradation de ce secteur en comparant cette évolution à celle de la ville, taille et population. En effet, il ressort du tableau 2 que le rapport EV/taille de la ville est passé de 0,06 à 0,01 et que le rapport EV/habitant est passé de 4,75 à 1,93 m²/hab durant cette même période. La croissance démographique et l'exode rural, d'un côté, et le manque de sensibilité et d'intérêt vis-à-vis du secteur des espaces verts, d'un autre côté, sont là quelques éléments explicatifs de cette dégradation.

Les plantations d'alignement montrent, par contre, une croissance sensible durant les dix dernières années doublant pratiquement de longueur, ce qui traduit une volonté réelle de relancer ce type de création d'espaces verts.

2.3. Analyse

2.3.1. Analyse quantitative

Le tableau 3 indique le rapport des espaces verts de la ville d'Oujda par habitant.

Tableau 3. Rapport des espaces verts de la ville d'Oujda par habitant

	Oujda (2002)	Ahfir (Réf.1)	Berkane (Réf.1)	Agadir (Réf.1)	France (Réf.2)
Forêt urbaine (m ²)	0,22	-	-	-	4,90
Jardins (m ²)	1,35	4,65	2,40	3,83	12,10
Equipements sportifs (m ²)	0,07	0,36	0,36	1,47	5,20
Plantations d'alignement (m.l*)	2,20	-	-	1,30	1,50

* m.l = mètre linéaire

D'après Réf.1: Melhaoui (2000); Réf.2: Genin &Planteveau (1982)

Le patrimoine vert ne représente que 16,07% de la superficie totale de la ville d'Oujda. Rapporté au nombre d'habitants qui est de l'ordre de 434 000, les Oujdis ne disposent que de 1,93 m²/habitant, au moment où à Agadir l'on dispose de 5,27 m²/ha. Ainsi, le déficit à combler en matière d'espaces verts, quand on considère la norme de 15 m²/habitant (Fadil, 1984), s'élèverait donc à 567,9 hectares. La ville d'Oujda peut se vanter, par contre, de la légère avance enregistrée pour les arbres d'alignement.

2.3.2. Répartition spatiale des espaces verts

En plan, la ville d'Oujda dégage une impression de ville désertique traduisant un déséquilibre entre développement urbain et présence de taches vertes, confirmant l'absence d'une planification de la ville. Ainsi, le centre ville où est concentrée la plupart des espaces verts est l'œuvre de la période du protectorat. Les espaces verts y sont en nombre très faible mais leur superficie est très importante. Alors que les nouveaux jardins de petite taille sont éparpillés dans des quartiers d'habitat très dense. Le tableau 4 illustre bien cette inégalité.

Tableau 4. Répartition spatiale des espaces verts dans la ville d'Oujda

Secteurs N°	Espaces verts		Habitants (2000)		EV (m ² /hab)
	Superficie (m ²)	(%)	Nombre	(%)	
1. Centre ville	170 506	20,3	33 349	8,1	4,36
. Mir Ali	1 000	0,01	37 084	8,9	0,02

2.3.3. Typologie des espaces verts

Le tableau 5 présente la proportion de superficie de chaque type d'espace vert par rapport à l'effectif total et à l'ensemble de la population.

Tableau 5. Typologie des espaces verts de la ville d'Oujda

Typologie des espaces verts	Superficie (m ²)	Superficie (%)	EV (m ² /hab)	NF* (m ² /hab)
Carrefour planté	6 200	1,1	0,01	-
Esplanade	2 991	0,5	0,007	-
Jardin d'accompagnement	189 922	32,1	0,45	1,30
Jardin d'habitation collectif	43 150	7,2	0,09	-
Jardin public	61 570	10,5	0,14	4,20
Parc	160 000	27,2	0,36	3
Parking planté	200	0,1	-	-
Pépinière	99 600	16,9	0,23	-
Place publique	15 947	2,7	0,04	-
Refuge vert axial	8 900	1,5	0,02	-
Square	1 500	0,20	0,003	1,50
Total	589 900	100	1,35	10,00

* Norme française

Il ressort de ce tableau que le patrimoine végétal est dominé par le parc (27,2% des espaces verts) et les principaux jardins d'accompagnement (32,1% des espaces verts). Les squares, équipements importants pour la vie des citoyens, ne représentent malheureusement que 0,2% de la totalité des espaces verts. La même tendance est observée quant aux esplanades, carrefours, places et parkings qui, normalement, constituent les points forts de l'aménagement et de l'agrément des unités urbanistiques.

Ainsi, l'on serait amené à considérer que les 83 ha d'espaces verts que totalise la ville sont loin de convenir à une ville de la taille de la ville d'Oujda puisque le citoyen Oujdi ne dispose que de 1,93 m²/habitant, loin derrière ce que d'autres villes offrent à leurs citoyens (Agadir au Maroc, Paris en France). Le déficit à combler serait de 500 ha mais qui devrait se faire de façon à rééquilibrer la répartition spatiale, en concentrant les efforts dans les quartiers suréquipés mais également en favorisant les types d'espaces verts où on accuse un net retard: esplanades, carrefours, etc. D'autre part, l'effort consenti en matière de plantations d'alignement est à soutenir en vue de rester à un niveau satisfaisant.

2.4. Gestion des espaces verts

Suite à la politique de décentralisation, la ville d'Oujda a connu un découpage administratif. Elle comprend quatre communes en plus de la communauté urbaine. Chaque partie est chargée de l'aménagement, de la création et de l'entretien des espaces verts situés dans son secteur. Ceci n'est pas sans créer des problèmes de coordination et de cohérence.

2.4.1. Moyens humains

Le tableau 6 comptabilise le personnel des services des espaces verts dont dispose les quatre communes et la communauté urbaine.

Tableau 6. Personnel des services des espaces verts affecté aux communes de la ville d'Oujda

Communes	Ingénieurs	Techniciens	Ouvriers
Communauté urbaine	3	1	19
Commune Sidi Ziane	1	3	22
Commune Sidi Maafa	2	1	11
Commune Sidi Driss	1	2	7
Commune Sidi Yahia	0	0	7
Total	7	7	66

Une mauvaise répartition de l'encadrement technique des SEV et de la main-d'œuvre est révélée par ce tableau. Globalement, la ville d'Oujda compte 66 ouvriers pour 83 ha soit 1 ouvrier/12 590 m². Comparée à la ville d'Agadir qui compte 1 ouvrier/8482 m² et aux normes agricoles qui prévoient 1 ouvrier/3000 m², la ville d'Oujda a des services d'espaces verts souffrant d'un manque évident en main-d'œuvre.

2.4.2. Moyens matériels

Hormis le petit matériel et un matériel roulant limité à des camions citernes et tondeuses, les équipements des services des espaces verts restent souvent en deçà des besoins. La mécanisation des tâches est très faible. Aucun service ne dispose de motoculteur, ni de débroussailleuse, ni de techniques d'arrosage moderne. Combiné au manque de main-d'œuvre cela est de nature à causer une perte de qualité considérable des espaces verts.

2.4.3. Moyens financiers

Le financement des espaces verts dans la ville d'Oujda se fait selon trois lignes budgétaires: achat de plantes, d'engrais et de semences, entretien des espaces verts et renouvellement du petit matériel (Tableau 7).

La principale ressource financière du service des espaces verts est le budget général de la communauté urbaine qui représente 0,91% du budget de fonctionnement. Ceci est en contradiction avec le pourcentage préconisé dans la note ministérielle qui est de l'ordre de 7 à 10% du budget (Melhaoui, 2000), alors que pour la ville d'Agadir, il est de l'ordre de 7,8% du budget général de la commune (municipalité d'Agadir).

Tableau 7. Budget des espaces verts de la ville d'Oujda

	Commune Sidi Ziane	CU Oujda (99/00)	CU Oujda (2002)	SEV Agadir (2000)
Achat de plantes, engrais et semences (DH)	40 000,00	110 000,00	150 000,00 (c)	400 000,00
Entretien des espaces verts (DH)	-	50 000,00	100 000,00 (d)	-
Renouvellement du petit matériel (DH)	20 000,00	50 000,00	130 000,00 (e)	230 000,00
Budget d'équipement (DH)		44 699 675,00	218 472,12	8 815 779,17
Total (DH)	60 000,00		598 472,12	9 445 779,17

CU: Communauté urbaine; SEV: service des espaces verts

Rapporté au total de la superficie verte à entretenir, ce budget ne représente que 0,28 DH/m² alors qu'en France l'entretien d'un Parc urbain est de 2 DH/m² et celui d'un arbre d'alignement de 2,7 DH/arbre. On conclut que le budget consacré au service est loin de couvrir les besoins réels des espaces verts en matière d'entretien et d'achat de plantes, d'engrais et de semences.

Par ailleurs, le budget d'équipement est une ressource d'appoint qui fait souvent défaut à ces services.

Il semblerait donc que les moyens humains, matériels et financiers mis à la disposition des SEV sont loin de subvenir aux besoins réels des tâches qui leur sont confiées. Cela ne va pas sans se répercuter négativement sur la qualité des espaces verts produits.

2.5. Politique de développement

Au vu des nombreuses contraintes que subit le secteur des espaces verts et afin de maintenir un équilibre écologiquement correct en milieu urbain et juguler la forte poussée du minéral, une politique de développement du patrimoine vert de la ville a été élaborée. Elle s'articule autour de 2 points:

- Politique à long terme. Il est impératif aujourd'hui de penser à mettre au point une charte d'écologie urbaine qui trace la voie de notre développement futur dans le respect de l'environnement et des directives d'aménagement afin de défendre les droits des générations futures, pour qu'il fasse bon vivre à l'intérieur de la ville et penser que le bien-être à venir vaudra mieux que le bien-être actuel. Autour de cette charte, doivent se solidariser tous les acteurs de la ville, mentionnés auparavant, pour sa définition et sa mise en application par la suite.

- Politique à court terme. Cette politique peut s'organiser autour de cinq axes:
 - Création d'espaces verts. Une vérité certaine qui s'impose à tous est le manque de surfaces qui pourront être consacrées à la verdure. Pour y remédier, les plantations d'alignements sont le moyen le moins coûteux pour faire respirer la ville. Il suffit d'assurer l'entretien et l'arrosage pendant la première année de leur plantation et livrer l'arbre à lui-même. Tout l'effort de création est donc focalisé sur ce type de verdure. En témoignent les 21% du parc des arbres d'alignement créés entre 1994 et 2000.
 - Entretien des espaces verts. Pour parvenir à de meilleurs résultats et avec le manque de main-d'œuvre dont souffrent les services concernés, une mécanisation des travaux s'impose comme alternative. Les systèmes d'arrosage localisés et asservis, les motoculteurs et autres équipements tels que tarière, etc., sont les exemples de mécanisation des différentes tâches d'entretien. Cela réduirait aussi le coût de ces opérations. Le recours à la privatisation de certains travaux semble être une solution pratique. Il s'est avéré que le recours au privé est plus économique dans le cas de certains travaux d'élagage et de la production des plantes entrepris traditionnellement par la communauté urbaine d'Oujda. Pour ce faire, le montage des budgets doit se faire de façon à permettre cette tendance.
 - Développement des moyens juridiques. (i) Institution d'un plan d'occupation des sols qui conforte la protection des espaces verts. (ii) Proposition en vue de la mise en application du *schéma directeur des plantations d'alignement* d'où la nécessaire représentation des services des espaces verts dans les commissions d'instruction des dossiers d'équipement des lotissements et dans celles des voiries. (iii) Développement d'un *arsenal juridique* (arrêtés communaux et règlement de voiries) pour la protection et la préservation des espaces verts (répression des actes de vandalismes) et pour l'incitation à la réalisation des plantations.
 - Développement des moyens financiers. Augmenter le budget consacré aux espaces verts et l'adapter aux nouvelles orientations retenues.
 - Création d'une éco-citoyenneté. La sauvegarde des espaces verts n'est pas seulement du ressort de l'administration, mais aussi de celui des citoyens. En effet, le public est impliqué dans la préservation, la création et l'entretien des espaces verts. Pour cela, il est nécessaire de développer une «éco-citoyenneté» à travers la multiplication des séminaires, des journées d'études et des campagnes de sensibilisation des citoyens, en introduisant dans le système éducatif des projets ayant trait à ces aspects et en impliquant des associations et amicales de quartiers dans le programme de développement des espaces verts.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont au comité d'organisation de ce colloque de nous avoir donné l'occasion tout d'abord, de nous réunir et de discuter des problèmes cruciaux du présent et de l'avenir des espaces verts, et puis de nous avoir permis d'avoir des échanges riches et constructifs. La prolongation de ces discussions dans une publication pourra donner plus d'échos à notre débat ou à notre appel de détresse qui, espérons le, pourra éveiller les personnes consciencieuses pour sauvegarder et développer le patrimoine vert de la ville d'Oujda.

Résumé

Le patrimoine vert de la ville d'Oujda est constitué de 83 ha qui sont loin de convenir à une ville de 7000 ha et de 500000 habitants puisque le citoyen Oujdi ne dispose que de 1,93 m², loin derrière ce que d'autres villes offrent à leurs citoyens (Agadir: 5,27 m²/habitant). Le déficit serait de 500 ha. Pour le combler, on devrait le faire de façon à rééquilibrer la répartition spatiale, en concentrant les efforts dans les quartiers sous-équipés, mais également en favorisant les types d'espaces verts où on accuse un net retard: esplanades, carrefours. D'un autre côté, un effort a été consenti en matière de plantations d'alignement. Ainsi, l'évolution de 21,8%, réalisée au cours des dix dernières années, est à soutenir en vue de redresser ce secteur à un niveau satisfaisant. L'analyse des moyens mis à la disposition des services des espaces verts a révélé un manque effroyable en moyens humains (1 ouvrier/12 590 m²), matériels et financiers (0,91% du budget de fonctionnement). Ceci ne va pas sans se répercuter sur la qualité des services proposés en matière d'espaces verts (création et entretien). Le redressement de cette situation passe inéluctablement par une prise de conscience de l'importance de ce secteur, l'implication de la société civile dans la sauvegarde du patrimoine vert de la ville, la mise en place d'un cadre législatif prenant en compte ces orientations et la structuration des services des espaces verts et leur dotation en moyens à même de faire aboutir les politiques de développement projetées.